## DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT D'AVESNES

### SEANCE DU 8 OCTOBRE 2014 DELIBERATION N°164

#### **VILLE DE MAUBEUGE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
\_ : 03.27.53.75.15
Réf. : VSF/CL/JR/IT

Direction Générale des Services : DGA des Politiques Municipales : DGA des Moyens généraux :

DGST:

Service des Ressources Humaines : Service des Marchés Publics :

Classeur 3<sup>ème</sup> : Services Extérieurs :

Date de la convocation : premier octobre

L'an deux mille quatorze

Le huit octobre à dix-sept heures,

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de :

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS: A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES GONCALVES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO -S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

**EXCUSES ayant donné pouvoir :** M. GAMRA (à MC MORETTI) - N. TAJDIRT (à J.P. COULON) - J-Y HERBEUVAL (à MP ROPITAL) - R. PAUVROS (N MONTFORT) - C. SAVAUX (X DUBOIS)

**EXCUSES:** C DEMOUSTIER - A PIEGAY

A partir de la question n° 1 : |Y HERBEUVAL - R PAUVROS

**ABSENTS**: D DEJARDIN

A partir de la question n° 1: MP ROPITAL - C DI POMPEO - S ZATAR - N MONTFORT

Secrétaire de séance : X DUBOIS

<u>OBJET N° 31:</u> Désaffectation de la parcelle cadastrée AF n°510 sise rue Saint Antoine

Après avoir été sollicitée par Monsieur et Madame DEBANDE, la Ville souhaite céder la parcelle communale cadastrée AF n°510.

Lors de la séance du conseil municipal du 20 juin 2014, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte relatif à la cession de la parcelle.

La parcelle, fermée depuis plusieurs années en raison d'incivilités récurrentes vis-à-vis des riverains, n'est plus à usage public. Par conséquent, le Conseil Municipal devait préalablement à la vente prendre une délibération pour acter de la désaffectation formelle de l'immeuble.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

acter la désaffectation de la parcelle AF n°510

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Avec: 2 abstentions (X.DUBOIS - C.SAVAUX)

• acte la désaffectation de la parcelle AF n°510.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

**Arnaud DECAGNY**